

CONTRIBUTION DE LA LOI MORALE KANTIENNE A LA PRATIQUE DE LA DEMOCRATIE EN AFRIQUE

Ignace Kouassi N'GUESSAN

Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY (Côte d'Ivoire)

ignace10.kouassi@gmail.com

Résumé

La loi morale kantienne étant considéré comme le fait que rien n'est bon en, dans le monde, hormis une volonté bonne, cette volonté bonne est alors définie en dehors de toute considération des buts de l'action qui ne doit être que bonne en elle-même. Elle ne dépend pas des résultats de l'action. La volonté est dite bonne si et seulement si elle obéit à une loi ou maxime commandée par la seule raison suscitant l'adhésion du respect. Les Africains en appliquant la loi morale kantienne vont alors respecter les règles démocratiques elles-mêmes découlant de cette loi morale dont chaque citoyen est doté. Dans la mesure où la démocratie est universelle et que la morale kantienne se dit universelle, nous pouvons l'appliquer. Les Africains ont voulu appliquer une manière de gouverner (la démocratie) qui se veut de plus en plus universelle, peut être mise en application par le respect de la moralité ; qui a été valorisé par Kant. Les Africains ont des valeurs comme le respect de la parole, la non-violence, l'hospitalité, le respect sacré de l'Homme, qui constituent des valeurs de la moralité kantienne. Il faut appliquer ces valeurs comme un devoir en politique afin que la démocratie en Afrique puisse être débarrassée de toute sorte de piétinement.

Ainsi dans notre travail qui relève la contribution de la morale kantienne dans la démocratie en Afrique, nous traiterons du respect de la morale kantienne. L'étape suivante étudiera la question de la démocratie avant d'arriver au respect de la loi morale dans la démocratie en Afrique.

Mots-clés : *Afrique, Démocratie, Loi morale, Respect.*

English Summary

Since Kant's moral law is regarded as the fact that nothing is good in the world except a good will, this good will is then defined without any consideration of the aims of action, which must be good in itself. It does not depend on the results of the action. The will is said to be good if and only if it obeys a law or maxim commanded by the sole reason that provokes the adherence of respect. Africans, by applying Kantian moral law, will then respect the democratic rules themselves deriving from this moral law of which every citizen is endowed. To the extent that democracy is universal and Kantian morality claims to be universal, we can apply it. The Africans wanted to apply a way of governing (democracy) that is increasingly universal, can be applied by the respect of morality ; which was valued by Kant. Africans have values such as respect for the word, non-violence, hospitality, sacred respect for man, which constitute values of Kantian morality. These values must be applied as a political duty so that democracy in Africa can be rid of any kind of trampling.

Thus, in our work on the contribution of Kantian morality to democracy in Africa, we will deal with the respect of Kantian morality. The next step will be to examine the question of democracy before arriving at the observance of the moral law in democracy in Africa.

Keywords: *Africa, Democracy, Moral law, Respect.*

Introduction

Le respect de la loi morale est le fondement de toute la morale chez Kant et il en fut tellement convaincu qu'il plia la politique devant elle en invitant chacun à la respecter pour que chacun soit libre. Selon lui, « Le concept de la liberté, en tant que la réalité en est prouvée (*beniesen*) par une loi apodictique de la raison pratique, forme la clef de voûte de tout l'édifice d'un système de la raison pure et même de la raison spéculative. » (Kant, 1921 : 2) Sans le respect de la loi morale, la politique ne peut pas être pratique. Aujourd'hui, la pratique de la démocratie est devenue la panacée de la bonne gouvernance, mais en Afrique, les moments des élections sont marqués par toutes les formes de tournures au point où il est difficile de mettre en application le projet kantien du respect de la loi morale. C'est comme si le respect cher Afrique prend un sens différent quand il s'agit de réaliser les élections suivant les règles démocratiques, mais les conséquences du non-respect des règles sont dommageables et freinent le développement de l'Afrique. La loi morale kantienne renferme des exigences, mais son respect est indispensable pour Kant. Ne faut-il pas faire mettre en application le respect de la loi morale kantienne pour réaliser à la fois la démocratie et obtenir dans la liberté les bonnes retombées de la démocratie ? Dans la mesure où les Africains sont encore attachés au respect des valeurs et que la loi morale prône le respect de la moralité en vue de la dignité humaine, essayer la proposition kantienne en vue de l'organisation des élections démocratiques et apaisées en Afrique pourrait être profitable pour l'Afrique et lui ouvrir les portes du développement. Comment le respect de la loi morale kantienne issue de la culture philosophique occidentale peut-elle œuvrer pour repenser la question de la démocratie en Afrique avec ses propres réalités et dans un esprit de quiétude ? Si le respect de la loi morale kantienne est source de liberté et de l'expression de la dignité de l'homme, aussi utilisée comme outil de sensibilité et de mise en application de la démocratie en Afrique. Ainsi nous montrerons d'abord qu'il faut commencer par respecter la loi morale kantienne puisqu'elle s'adresse à tous les peuples et nous en servir pour interroger les problèmes de démocratie en Afrique. Nous terminerons en montrant que le respect de la loi morale et la démocratie vont ensemble puisque la démocratie est possible dans le respect des lois. Il convient alors d'insister sur la nécessité de respecter les lois en Afrique, non pas par crainte des représailles, mais pour réaliser la démocratie.

Le respect de la loi morale kantienne

C'est dans la *Critique de la raison pratique* que Kant exprime plus clairement le respect pour la loi morale. En effet, il avait présenté la loi morale dans les *Fondements de la métaphysique des mœurs* comme l'impératif de toute la moralité. On peut le lire : « il y a un impératif qui, sans poser en principe et comme condition quelque autre but à atteindre par une action de conduite, commande immédiatement cette conduite. Cet impératif est CATÉGORIQUE. Il concerne, non la matière de l'action ni ce qui doit en résulter, mais la forme et le principe dont elle résulte elle-même ; et ce qu'il y a, en elle d'essentiellement bon consiste dans l'intention, quelles que soient les conséquences. Cet impératif peut être nommé l'impératif de la MORALITÉ. » (Kant, 1985 : 279). Mais le champ des *Fondements de la métaphysique des mœurs* semblait limité puisque Kant termine cet ouvrage par une impasse au sujet de la mise en application de l'impératif catégorique. L'impératif catégorique « c'est ce dont est absolument incapable toute raison humaine, et toute peine, tout travail pour en chercher l'explication seraient perdus » (Kant, 1985 : 334). Il a fallu attendre la *Critique de la raison pratique* pour avoir une bonne réponse kantienne. Kant redécouvre l'importance de la raison qu'il avait déjà affirmée comme ayant un droit « sacré » (Kant, 1980 : 1317). On comprend alors pourquoi la loi morale doit être traitée « avec le plus grand respect » (Kant, 1921 : 131). Mais d'où vient que le respect de la loi morale garantit pour tout homme la liberté et la dignité dans un monde en perpétuel lutte avec les forces du mal ?

Kant soutient que seul l'homme est digne de respect. « Le respect s'applique toujours uniquement aux personnes, jamais aux choses » (Kant, 1921 : 137). C'est dire que ce que vise la loi morale c'est de nous amener à découvrir tout homme comme doté d'une raison et digne de respect et jamais comme une chose. Respecter l'homme se présente comme un devoir pour tous. Toute personne est reconnue par la loi morale comme telle est digne de respect. Dans les situations de tous les jours comme en politique, nous tendons à oublier que l'homme est une personne : les candidats et les électeurs sont des personnes et chacun doit accomplir son devoir de reconnaître la dignité de l'autre.

Kant a compris que les conflits viennent du fait que chacun veut se croire au-dessus des autres ou dessus de la loi morale. Respecter la loi morale, revient alors à se reconnaître que chacun de nous renferme des limites. L'effort de la *Critique de la raison pratique* est d'insister sur la limite de

l'homme en vue de l'élever à la dignité humaine et éviter toute présomption. Pour insister sur la nécessité de l'humilité comme l'expression du respect de la loi morale, Kant reprend l'exemple de Fontenelle et déduit ceci : « Fontenelle dit : *Je m'incline, mais mon esprit ne s'incline pas.* et Kant lui-même ajoute : Je puis ajouter : Devant un homme de condition inférieure, roturière et commune (...) en qui je perçois une droiture de caractère portée à un degré que je ne me reconnais pas à moi-même, *mon esprit s'incline*, que je le veuille ou non, et si haut que j'élève la tête pour ne pas lui laisser oublier ma supériorité. Pourquoi cela ? C'est que son exemple me présente une loi qui rabaisse ma présomption, quand je la compare avec ma conduite » (Idem : 137). Mais d'où vient que la présomption l'emporte dans la démarche du roi au lieu que ce soit la loi morale qui l'emporte comme c'est le cas pour l'homme respectueux ?

Kant pense que le titre de la personne ne détermine pas la loi morale et ne dispense pas l'homme de la présomption au sujet de la loi morale. L'exigence de la loi morale est antérieure au titre et c'est pourquoi la loi morale s'impose comme une loi inviolable et exempte de toute présomption. Kant sait que la présomption peut l'emporter, mais il reprend le chemin de la primauté de la loi morale en ces termes : « La loi morale est sainte (inviolable). L'homme sans doute est assez profane (...), mais l'humanité dans sa personne, doit être sainte pour lui. (...) C'est qu'il est le sujet de la loi morale » (Idem : 156). La position kantienne est intéressante puisqu'elle montre que la sainteté de la loi morale réside en chaque homme. De plus, l'homme est le sujet de la loi morale et est une personne. Ces attributs font que par principe les présomptions ne devraient pas l'emporter.

Au cœur du Siècle des Lumières, où la crise en l'homme semblait refaire surface et dominer les théories politiques et morales, Kant redonne une nouvelle place à l'homme : il est digne de respect. Et quoiqu'il en soit la présomption ne peut pas l'emporter sur la loi morale. Cela devient une forme de crédo pour Kant au point de dire : « Le degré moral, où est placé l'homme (et autant que nous pouvons le savoir, toute créature raisonnable), c'est le respect pour la loi morale. L'intention qui lui est imposée pour observer la loi, c'est de l'observer par devoir, non par un penchant volontaire (...), ni même par un effort » (Idem : 151). Le devoir le moteur même de la moralité kantienne. Il faut respecter la loi morale par devoir et non par un penchant volontaire. Cette déduction kantienne invite à ouvrir l'horizon de la pratique de la démocratie non pas comme

le lieu où le respect des règles doit se faire suivant un penchant volontaire, mais par devoir. Mais Kant ne nous donne-t-il pas un chemin difficile à suivre ?

Nous voulons rendre la liberté possible dans le jeu démocratique en Afrique. Or, pour Platon déjà avant Kant, le pouvoir démocratique est le pouvoir « de la multitude, tout y est faible et il ne peut rien faire de grand, ni en bien, ni en mal, comparativement aux autres, parce que l'autorité y est répartie par petites parcelles entre beaucoup de mains » (Platon, 1969 : 240). Kant au contraire veut nous faire suivre un chemin où ce tiède n'existe pas. Toutefois, dans la mesure où les crises en démocratie sont très fréquentes ne faut-il pas lire autrement Platon et nous rapprocher de Kant ? Selon R.-P. Droit, « on perd de vue, fréquemment, que nous appelons Antiquité plus d'un millénaire. Douze siècles séparent les aurores présocratiques des derniers néoplatoniciens. Des mondes mentaux et sociaux très divers s'y sont affrontés, des écoles de pensée s'y sont succédées ou combinées et la plupart nous manquent. De nombreux philosophes antiques sont à jamais silencieux sans épitaphe, sans même la sépulture minimale d'un nom mentionné quelque part » (Droit, 1998 : 37). Cette entente nous amène à nous demander ceci : comment respecter la loi morale kantienne dans le jeu démocratique pour garantir à tous la liberté ? Autrement dit, comment par le respect de la loi morale antique l'exercice de la démocratie doit être un devoir et non penchant volontaire ? Dans la mesure où la démocratie suscite encore des inquiétudes en Afrique, il convient de reposer la question de la démocratie Afrique pour voir si elle n'a pas en elle-même les éléments pour s'assumer en dehors de la perspective kantienne ou si cette perspective se présente comme une bonne porte de sortie.

La question de la démocratie en Afrique

Chez M. Abensour, « la démocratie ne laisse jamais advenir une confusion mystifiante entre une partie et le tout, entre l'État politique et le demos » (Abensour, 1997 :72). On peut dire que tout fonctionne bien, mais dans les faits en Afrique cette hypothèse semble limitée. Selon Digital 2020, (wearesocial.com), en janvier 2021, il y avait 4,2 milliards d'utilisateurs actifs (53,6% de la population mondiale) dont 4,15 milliards soit 98,8% d'utilisateurs mobile ; 490 millions de nouveaux numéros (+13,2%). L'Afrique représente 6,6% des utilisateurs actifs des réseaux sociaux dans le monde, soit environ 277 200 000 d'utilisateurs. La

démocratie insiste sur la libération de la communication. Or, selon Access Now, les coupures d'internet ont eu lieu en 2020 dans plusieurs pays surtout africains pendant les élections.



Le deuxième constat qui pose un problème lié à la démocratie en Afrique c'est que les coupures les plus fréquentes ou possibles ont lieu en période électorale dans les pays dont les présidents règnent depuis entre 13 et 39 ans. En Afrique la population est jeune et les jeunes africains tendent à suivre les réactions des autres jeunes dans les pays développés. Analysant la situation du Québec, soutiennent qu'il y a « un effacement de la conscience du citoyen au profit de celle du consommateur de programmes et de personnalités politiques » (I. Gusse et al. 2006 : 14). Cette analyse devrait attirer l'attention de tous pour éviter l'enlèvement. Quatre ans plus tard S. George révélera que « les sociétés les plus inégalitaires sont aussi, sans équivoque, les plus néolibérales et les plus dysfonctionnelles à de multiples points de vue » (George, 2010 : 129). On se rend compte que l'effacement a de plus en plus contaminé l'Afrique et la démocratie, source des valeurs humaines est devenue la cause de « la désocialisation » (I. Gusse et al. 2006 : 14). On peut en déduire que la liberté est problématique avec la démocratie en Afrique particulièrement qui nous intéresse ici.

Le non-respect des règles élémentaires de la démocratie ne peut pas se justifier puisque le pouvoir n'est pas une propriété privée. Est-ce à dire qu'on s'est éloignée de l'approche de la liberté ? En Afrique où nous voulons suivre le chemin kantien par le respect de la loi morale, il est à observer que le respect de la loi morale n'est pas encore une exigence pour les acteurs de la politique et aussi pour le peuple si tel est que le devoir incombe à tous. Un des éléments fondateurs de la démocratie, c'est l'alternance. Or le fait que certains présidents longtemps au pouvoir, empêche cette alternance. La liberté d'expression quant à elle est déniée au peuple au moyen des coupures des réseaux de communication en période électorale. Cela rend le processus électoral non transparent. Aussi le continent abrite toujours des tyrans qui font des efforts parfois surhumains pour « légitimer, selon l'expression de Shanda, les intentions à peine voilées de présidence à vie » (Shanda, 2009 : 17). Ainsi, nous assistons à des gouvernements autocratiques dans de nombreux Etats africains. En guise d'exemple, le penseur camerounais cite le gouvernement togolais qu'il considère comme « le régime autocratique du fils du défunt Eyadema » (Shanda, 2009 : 17). Ce manque de transparence va entraîner des contestations de résultats d'élections qui souvent débouchent sur des troubles graves. C'est pourquoi il est nécessaire de respecter la loi morale kantienne qui valorise et recommande le respect des règles démocratiques.

Le respect de la loi morale dans la démocratie en Afrique

Les orientations que Kant donne à la morale restent irréductibles à tout autre morale. Comme pour la raison spéculative, Kant cherche les conditions de la morale qui le conduiront à affirmer l'autonomie de la volonté et la liberté transcendante. Pour lui, il n'est pas besoin ni de science ni de philosophie pour savoir ce qu'on a à faire, pour être honnête et bon, même sage et vertueux : La conscience commune sait juger du bien et du mal. Selon Kant, rien n'est « bon », en soi, dans le monde, hormis la volonté bonne. Cette volonté bonne est définie en dehors de toute considération des buts de l'action. Dans l'ensemble, l'action doit être bonne en elle-même mais peut dépendre des résultats de la raison. Poursuivant son analyse sur la valeur de la volonté, Kant fait observer que la volonté est dite bonne à condition qu'elle prenne en compte la raison. La raison dont parle Kant renvoie aux représentations d'une loi morale induisant l'adhésion par respect. Elle ne saurait se confondre avec

la sensibilité ou les penchants égoïstes. Les facultés humaines sont partagées entre la sensibilité, d'une part, qui navigue avec l'égoïsme et la raison d'autre part. Au demeurant, la volonté bonne qui doit être bonne en soi, reste dissociable de toute inclination sensible et se confond à celui de la rationalité. Autant la volonté bonne qui doit être purement rationnelle, autant elle doit atteindre les dirigeants Africains et promouvoir la démocratie en Afrique.

La démocratie qui ne se réfère pas uniquement qu'à des formes de gouvernement, est aussi la caractéristique d'une société ayant pour valeurs l'égalité et la liberté. Le mérite de l'instauration de la démocratie en Afrique est d'avoir solennellement affirmé le caractère universel des principes et règles qui fondent toute démocratie et qui s'articulent autour de la primauté du suffrage universel, de la séparation des pouvoirs, de l'indépendance de la justice, de la garantie des libertés d'expression et du respect des droits de l'homme. Au total, toute démocratie doit disposer de lois permettant aux citoyens de changer de gouvernement ou de projets politiques légalement installés sans avoir besoin de recourir à la violence et en respectant les procédures définies par les lois. La démocratie est par voie de conséquence une solution au problème de la tyrannie et « permet au peuple de se débarrasser d'un mauvais gouvernement sans dresser de barricades ou de fomenter de révolution », (William, in jeune Afrique 1999).

Voilà pourquoi tout régime démocratique se définit par opposition au système monarchique où le pouvoir se trouve entre les mains du seul maître du jeu.

Toujours aux antipodes de la démocratie, se trouvent les systèmes dits oligarchiques où un groupe restreint de dirigeants s'arrogent le pouvoir à son profit tout en se partageant les richesses de la cité. Karl Popper ne ménage pas de tel régime politique. Cela est d'autant plus vivant dans la mesure où il considère qu'un régime est démocratique s'il permet aux citoyens de contrôler leurs dirigeants avec pour possibilité de les évincer sans recourir à la violence mais en respectant les procédures définies. C'est à juste titre que tout régime démocratique se définit par opposition aux systèmes aristocratiques où le pouvoir revient à ceux considérés comme « les meilleurs » (Popper, 1998 : 73). On comprend mieux l'observation de Francis Dupuis-Déri selon laquelle, en France aux États-Unis, au XVIII^e siècle, l'aristocratie héréditaire, sous le régime monarchique a été remplacée par une aristocratie élue. Aussi, la démocratie s'oppose-t-elle aux systèmes ploutocratiques où le pouvoir

revient à ceux qui possèdent le plus de richesses. Dans l'ensemble, en démocratie, le problème n'est pas de savoir « qui doit gouverner » (Dupuis-Déri, 2013 : 7), mais comment empêcher ceux qui ont le pouvoir de s'en servir aux fins de piétiner les autres. Sous cet angle, le peuple a le devoir d'évaluer les dirigeants mais il est impossible que tout le monde dirige en même temps.

« La vague de démocratisation » (Samuel, 1991 : 2), selon l'expression de Samuel Huntington, est la conséquence directe des conférences nationales initiées en Afrique au début des années 1990, à la suite de la chute du mur de Berlin et de l'effondrement des pays communistes de l'ancien bloc de l'est. Par ailleurs, le processus de démocratisation avait été déjà enclenché plus tôt dans un certain nombre de pays africains, par exemple, le Sénégal, la Gambie. Il a fallu, cependant, attendre le début des années 1990 pour voir la plupart des pays africains embrasser cette autre mouvance politique. Les assises politiques impulsées par les mouvements d'opposition aux pouvoirs existants, composés essentiellement d'organisations de la société civile, n'ont pas produit des résultats similaires. Le modèle béninois de transition a marqué de son empreinte le dynamisme politique des pays francophones du début des années 1990. Sept pays ont adhéré à cette nouvelle forme de régime politique avec des fortunes diverses. La conférence nationale a été souveraine dans la plupart des pays africains qui l'ont expérimenté, à l'exception du Gabon. Au Togo, la conférence n'a pas produit les résultats qu'on aurait souhaité voir. Au reste, l'armée s'est rangée dans le processus aux côtés du président pour contester certaines décisions de la conférence nationale et lui imposer en fin de compte sa volonté.

Au Zaïre, par contre, les manipulations politiques et institutionnelles ont fini par ruiner la crédibilité de la conférence nationale. Pour finir, le processus de démocratisation a ouvert la voie, dans tous les pays à l'instauration du multipartisme, du pluralisme politique, économique et syndical. L'organisation d'élections disputées, comme la rédaction de nouvelles constitutions et leur adoption par référendum sont consécutives au multipartisme. En définitive, l'agitation politique qui a accompagné ce processus était si pointue que certains observateurs ont trouvé mieux que décréter le caractère irréversible de la démocratie pluraliste en Afrique.

Kant soutenait que c'est le respect de la loi morale qui permettra d'éviter tous les comportements antidémocratiques dans le monde. On peut s'en inspirer pour le cas de la marche démocratique en Afrique. Car il n'est

pas rare de constater en Afrique, et personne ne peut affirmer que la démocratie évolue sans heurts bien que la démocratie postule normalement l'abandon de tout recours à la force au profit du dialogue dans les compétitions politiques, le renouvellement des élites dirigeantes et la résolution des problèmes sociaux comme le recommande la loi morale kantienne. Certes les coups d'État sont incompatibles avec la démocratie. Mais le reniement de la séparation des pouvoirs, la déchéance du contrôle de la constitutionnalité est grandissante.

Pourtant, au début des années 1990, l'avènement en Afrique de la convergence d'évènements nationaux et internationaux, avait laissé entrevoir l'espoir d'un bannissement de la violence dans les relations sociales comme prescrit par la loi morale kantienne. C'était sans compter avec les dirigeants africains. Cet espoir n'a existé que de nom. Les coups d'État ont repris de plus belle et les conflits armés perdurent bien que le vent de la démocratie continue de souffler en Afrique. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à jeter un regard critique sur le Mali qui a connu un coup d'état le 24 mai 2021. Les coups d'État à répétition sont la conséquence du non respect de la loi morale et les règles démocratiques en vigueur. En effet, le président en Afrique, est en dépit des règles démocratiques, la clé de voûte de tout l'édifice constitutionnel. C'est à lui que revient la direction effective de l'exécutif. En plus, il concentre entre ses mains l'essentiel du pouvoir. En Côte d'Ivoire, par exemple, les députés de la majorité, pour assurer le chef de l'État de leur allégeance et de leur loyauté, n'hésitent pas à proclamer publiquement qu'ils sont ses députés. Or à l'origine ils sont la représentation populaire, du peuple. Plus loin ils parlent du président comme la seule constance au détriment du peuple qui est leur mandataire. Il est, le président bien entendu, dans certaines circonstances président de la République et chef de parti politique dans un jeu démocratique où il devait, avoir la séparation de pouvoir qui est un des fondements de la démocratie. Ces pratiques entraînent un manque de confiance aux autorités dirigeantes. Toute chose qui provoque des contestations et des soulèvements populaires, soit pour exiger un changement par le respect des règles démocratiques, soit pour réclamer la démission de ceux-ci.

Conclusion

Toute société est régie par des lois auxquelles tout le monde est appelé à se soumettre. Ces lois portent le sceau de la morale. A en croire

Emmanuel Kant, la morale est la partie de la philosophie qui s'occupe des lois d'après lesquelles tout doit arriver (loi morale), et non selon lesquelles tout arrive effectivement (loi de la nature). Or en Afrique, il est rare de voir un président sortant accepter la vérité des urnes, surtout en sa défaveur. Le fait de se plier aux règles après avoir été défait n'est pas si naturel. . A en croire William B., pour que la démocratie en Afrique soit une réalité, il faut des institutions qui, sous certaines conditions, ouvrent aux forces politiques principales des perspectives suffisamment avantageuses pour les inciter à se soumettre à un verdict provisoirement défavorable. La mise en œuvre de la démocratie dans la plupart des pays Africains, ne l'a pas été en respectant les principes qui fondent cette pratique politique. Toute chose qui a entraîné plusieurs crises sociales qui parfois ont abouti à des coups d'Etat mettant ainsi fin à un processus démocratique dans lesdits pays. Or, la loi morale s'impose à tout être raisonnable, et donc aussi bien à l'homme qu'à une volonté sainte. L'effectivité de l'action morale réside dans le respect pour le devoir, indépendamment de tout intérêt pris par l'agent. De là, l'action morale reste réductible au « bon sens » dont les Africains sont doté, selon les mots de Descartes « le bon sens est la chose du monde la mieux partagée » (Descartes, 1637 : 2). Une chose pour dire que le respect de la loi morale est gage de stabilité et d'expression du jeu démocratique. Les Africains en appliquant la loi morale kantienne vont alors respecter les règles démocratiques elles-mêmes découlant de cette loi morale dont chaque citoyen est doté. Il est bon de retenir que les Africains ont une moralité, une éthique. Dans la mesure où la démocratie est universelle et que la morale kantienne se dit universelle, nous pouvons l'appliquer. Car les Africains ont voulu appliquer une manière de gouverner qui se veut de plus en plus universelle, peut être mise en application par le respect de la moralité ; qui a été valorisé par Kant. Les Africains ont des valeurs comme le respect de la parole, la non-violence, l'hospitalité, le respect sacré de l'Homme, qui constituent des valeurs de la moralité kantienne. Il faut appliquer ces valeurs comme un devoir en politique afin que la démocratie en Afrique puisse être débarrassée de toute sorte de piétinement.

Bibliographie

ABENSOUR Miguel, (1997), *La démocratie contre l'État*, Paris, P.U.F.

DROIT Roger-Pol, (1998), *La compagnie des philosophes*, Paris, Éditions Odile Jacob.

GEORGE Susan, (2010), *Leurs crises, nos solutions*, Paris, Albin Michel.

GUSSE Isabelle et al., (2006), *Diversités et indépendance des médias*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.
<https://wearesocial.com/blog/2020/01/digital-2020-3-8-billion-people-use-social-media>, consulté le 10 juin 2021.

DUPUIS-DÉRI Francis, (2013), *Démocratie : histoire d'un malentendu*, (archive) sur You Tube, entretien avec Francis Dupuis-Déri, 3 novembre 2013.

FUKUYAMA Francis, (1992), *La fin de l'histoire et le dernier homme*, Paris, Flammarion.

HUNTINGTON Samuel, (1991), *the Third Wave. Democratization in the late Twentieth Century*, Norman, University of Oklahoma Press.

KANT Emmanuel, (1921), *Critique de la raison pratique*, trad. François PICAUVET, Paris, Librairie Félix Alcan.

KANT Emmanuel, (1980), *Critique de la raison pure* in *Œuvres philosophiques*, trad. Alexandre J. L. DELAMARRE et François MARTY, Paris, Gallimard, Tome I.

KANT Emmanuel, (1985), *Fondements de la métaphysique des mœurs* in *Œuvres philosophiques*, trad. Victor DELBOS et Ferdinand ALQUIÉ, Paris, Gallimard, Tome II.

PLATON, (1969), *Politique* in *Sophiste, Politique, Philèbe, Timée, Critias*, Paris, Garnier-Flammarion, trad. Émile CHAMBRY.

POPPER Karl, (1998), *Toute vie est résolution de problèmes*, Tome 2, Réflexions sur l'histoire et la politique, Arles. Actes Sud, P. 73.

QUANDT William B, « between Ballots and Bullets » (Entre bulletins de vote et balles de fusil), in *Jeune Afrique*, 1999.

SHANDA Jean Claude Tonme, (2009), *la Crise de l'intelligence africaine*, Paris, l'Harmattan, P 17.

TOQUEVILLE Alexis, 1835, *De la démocratie en Amérique*, Tome 2, 4^e partie, chap. 6, New York.